

## LES SOCIÉTÉS CIVILES IMMOBILIÈRES

Le recours à la SCI permet la détention d'un bien immobilier par plusieurs personnes en vue d'optimiser la gestion de leur patrimoine. Il est nécessaire d'accorder une attention particulière à la création des statuts et à la répartition des rôles et pouvoirs entre associés.

### OBJECTIFS DE FORMATION

- Sécuriser la création de la SCI
- Identifier les différents projets patrimoniaux auxquels répond la SCI
- Tirer parti des opportunités de gestion patrimoniale et leviers fiscaux permis par la SCI

### PROGRAMME

- Quand et pourquoi recourir à une SCI
- Les modalités de création et le fonctionnement d'une SCI
- LA SCI, un outil de gestion patrimoniale
- Le régime fiscal
- Les modalités de sortie d'une SCI

### METHODES

Démarche active basée sur une alternance d'apports théoriques et d'échanges permettant une interactivité. La journée est ponctuée d'exercices pratiques sur des thèmes issus de la vie professionnelle des stagiaires.

### EVALUATION /SUIVI

Un recueil des attentes est réalisé via un questionnaire préalablement à la formation.

Un auto-positionnement est exprimé par écrit au départ et à la fin de la formation. Une appréciation est réalisée en fin de formation par un tour de table et un questionnaire d'évaluation.

Un suivi d'assiduité est validé par une feuille de présence remplie par demi-journée. Une attestation de formation est remise au stagiaire et un certificat de réalisation est produit pour les financeurs.

### PUBLIC

Juristes, collaborateurs des études notariales, experts-comptables, gestionnaires de patrimoine, conseillers en gestion de patrimoine, banques, professionnels de l'immobilier, huissiers, dirigeants d'entreprise

### PREREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire

**DUREE :** 1 journée (7h)

**LIEU :** Institut Adelante ou tout autre lieu adapté et respectant la législation en vigueur

**DATE :** A définir

**DELAI D'ACCES :** inscription au plus tard 15 jours avant la date de démarrage

**TARIF :**

- En inter entreprise - 240 € HT/personne (un minimum de 6 personnes est requis)
- En intra entreprise - à définir

**FORMATRICE :** Stéphanie GREGOIRE, Juriste en cabinet d'expertise comptable